

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 11  
votants : 15

L'An deux mil vingt, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Etienne DURAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 décembre 2020  
Date d'affichage : 11 décembre 2020

Etaient présents : Mmes et Mrs DURAND Etienne, BRANSARD Marie-Claire, GALLIENNE Josette, MARCHAT Jean-Marc, SAJOT Benoît, GALLIOT Marie-Ange, GITTON Romain, GUILLEMEAU Aurélien, MOREIRA Nathalie, LEMAIN Bastien, TRAMUNT Yannick.

Absents excusés ayant donné pouvoir : DEUSS Nicolas à DURAND Etienne, DENIS Christelle à SAJOT Benoît, CHAMBRIN Hugues à MARCHAT Jean-Marc, MARIE Philippe à GALLIENNE Josette.

M. LEMAIN Bastien a été élu secrétaire de séance.

---

En l'absence au début de la séance de M. GUILLEMEAU Aurélien, secrétaire de séance de la réunion du 20 novembre 2020, M. LEMAIN Bastien, a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

---

**terrains viabilisés route de Levet : détermination du prix de vente**

Monsieur le Maire fait part au conseil que les travaux de viabilisation des 4 terrains situés autour du parking route de Levet sont achevés et qu'il est nécessaire de fixer le prix de vente. La surface des 4 terrains est de 808 m<sup>2</sup>, 828 m<sup>2</sup>, 825 m<sup>2</sup> et 515 m<sup>2</sup>. Après avoir délibéré, le conseil fixe, à l'unanimité, le prix des terrains viabilisés à 25 € le m<sup>2</sup> et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente.

**repas annuel des Aînés**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BRANSARD qui fait part des modalités concernant le remplacement du repas annuel des Aînés qui ne peut avoir lieu le dimanche 24 janvier 2021 en raison du contexte sanitaire.

Le nombre de bénéficiaires est de 67.

Le traiteur des années précédentes (M. CONTENT de Plaimpied) a été contacté.

Un plateau-repas festif sera offert accompagné d'une bouteille de vin par foyer.

Un courrier sera adressé à chaque bénéficiaire pour connaître son accord avant le 12 janvier 2021.

Il sera proposé au conjoint non attributaire d'avoir un plateau moyennant leur participation financière (24 €).

Les bénéficiaires viendront chercher à la mairie les plateaux livrés par le traiteur le samedi 23 janvier 2021.

Pour ceux qui seront dans l'impossibilité de se déplacer, les membres du conseil municipal se chargeront de le porter à leur domicile.

Il est décidé, comme les années précédentes, d'adresser un courrier aux associations pour savoir si elles acceptent de participer financièrement à cette festivité au profit des Anciens.

Mme BRANSARD rappelle que le CCAS a été dissous au 31 décembre 2019 et que les dépenses seront prises en charge par le budget communal.

Après avoir délibéré, le conseil accepte, à la majorité (14 pour, 1 contre) la mise en place des plateaux-repas.

### **Ambroisie : nomination d'un référent**

Suite à un courrier de Mme le Préfet du Cher en 2011 stipulant que le département du Cher apparaît fortement touché par l'invasion de l'ambroisie et notamment dans la moitié sud du département, un arrêté municipal prescrivant la destruction obligatoire a été pris à sa demande en date du 27 juillet 2011.

Au mois d'août 2020, et en application d'une instruction interministérielle du 20 août 2018 relative à l'élaboration d'un plan d'action local de prévention et de lutte contre les ambrosies, le projet d'arrêté rendant obligatoire la lutte contre les ambrosies et le projet de plan d'action contre les ambrosies ont été transmis dans le cadre d'une consultation publique organisée du 31 août 2020 au 18 septembre 2020.

L'ARS (agence régionale de santé), sollicite un référent communal ayant un rôle de médiation dans la lutte contre l'ambroisie.

Il accompagne, sous l'autorité du Maire, la mise en œuvre du plan de lutte. Lien privilégié de la population, il répond aux sollicitations et aux signalements, par sa formation et sa proximité.

Après avoir délibéré, le conseil nomme, à l'unanimité, comme référent, Bastien LEMAIN, conseiller municipal.

### **contrat local santé : nomination d'un référent**

A la demande du Président du Pays Berry St-Amandois (courrier du 6 novembre 2020), il est demandé de nommer une ou plusieurs personnes-relais dans le cadre du contrat local de santé. Cette personne aura pour mission de relayer le CLS sur le terrain, de porter ses actions à la connaissance des acteurs locaux et auprès des habitants.

Les premiers (Elus, associations) pour construire un ensemble d'activités qui relèvent de la promotion et du développement de la santé, les seconds (habitants de la commune) pour en bénéficier.

Après avoir délibéré, le conseil nomme, à l'unanimité, comme référents, Marie-Claire BRANSARD, Adjointe et Nathalie MOREIRA, conseillère municipale

### **loyer commercial multiservice - annulation mois de novembre**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme TYTGAT, gérante du multiservice (bar/restaurant) dont la commune est propriétaire, a dû fermer son établissement sur décision gouvernementale dans le cadre du 2ème confinement lié au COVID-19 durant tout le mois de novembre.

Les restaurants n'ayant pas l'autorisation de rouvrir à la fin du 2<sup>ème</sup> confinement (15 décembre 2020), Mme TYTGAT ne peut que continuer à pratiquer de la vente à emporter ce qui représente une très faible part de son chiffre d'affaires.

Aussi, en l'absence d'une très faible activité, il est décidé, après avoir délibéré, d'annuler à l'unanimité le loyer commercial du mois de novembre soit 722.95 € HT.

## aménagement forêt communale : travaux pour 2021

Monsieur le Maire donne la parole à M. TRAMUNT qui présente le programme d'actions préconisé dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale pour 2021 :

① parcelle 7 (5.39 ha)

. travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7 cm) sup 5-7 cm

② parcelle 24

cloisonnement d'exploitation : entretien mécanisé : 2.40 km

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, retient la totalité de la programmation.

## motion du conseil municipal relative au maintien des soins par le Centre Hospitalier Jacques Cœur

Vu les annonces formulées dans le cadre du Ségur de la santé,

Vu le vœu du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges relatif à la démographie des urgentistes sur le département du Cher,

Vu la désertification médicale du département en hospitalier et en professionnel de ville, ainsi qu'en personnel soignant dans son ensemble,

Vu l'insuffisance des capacités d'accueil des patients dans le fonctionnement quotidien et l'impossibilité de les maintenir en milieu sécurisé dans des conditions de qualité et de considération humaine, au niveau de Centre Hospitalier,

Vu le manque flagrant de tous les professionnels : urgentiste, anesthésiste et équipes soignantes dont infirmières et aides-soignantes,

Vu l'absence d'unité suffisante de dialyse, de soins palliatifs, de réanimation,

Vu le vieillissement de la population dont une partie est captive, pouvant difficilement se déplacer

Considérant les conséquences de la mise en place du numerus clausus sur les formations professionnelles et malgré les orientations d'ouverture dont les effets hypothétiques ne seront appréciés que dans 10 à 15 ans, selon les spécialités,

Considérant la défaillance (du fait du manque de professionnels et du nombre de lits) d'accès pour tous à une prise en charge localement, cause d'une inégalité des chances pour chacun,

Considérant l'impossibilité pour certains de bénéficier de soins localement, obligeant les transferts hors département,

Considérant l'insuffisance du maillage sur l'ensemble du territoire,

Considérant l'aggravation de cette situation inacceptable mettant en danger la vie de nos concitoyens en état de besoins, dans le quotidien, et encore plus en période de tension de pandémie,

le conseil municipal exige des autorités gouvernementales et des autorités de santé :

La garantie d'accès permanent aux soins urgents de qualité et à leur suivi, ainsi qu'aux différentes spécialités sur place, aujourd'hui insuffisamment dimensionnées,

La mise en œuvre d'un plan régional de formation et d'installation des professionnels (urgentistes, anesthésiste, néphrologue et équipes soignantes dans leur ensemble) en fonction des besoins de la population et non sur décision administrative,

L'augmentation très significative des professionnels et de leur formation pour notre département et notre région,

Le renforcement des plateaux techniques, très rapidement, type unité de dialyse, soins palliatifs...et du nombre de lits,

La mise en place d'une concertation des élus et des professionnels effective au niveau régional et ce rapidement,

La mise en place d'une première année de médecine sur Bourges, témoin d'une volonté de sensibilisation à l'ancrage des vocations médicales locales,

Le renforcement des moyens pour les hôpitaux périphériques pour faire face à des formations validantes pour nos professionnels de santé.

Après avoir délibéré, la motion est adoptée à l'unanimité.

### décision modificative

Après avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

Article 6531 (indemnités fonction) : + 1 500 €

Article 6411 (personnel titulaire) : - 1 500 €

### dératisation

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GALLIENNE, en charge du dossier de la dératisation.

Elle fait part des échanges qu'elle a eu avec divers fournisseurs.

Celui correspondant à l'attente de la collectivité est le groupement de défense sanitaire (GDS).

Le GDS propose un contrat avec la commune pour une intervention 4 fois par an afin de procéder à la dératisation sur le domaine public pour un coût de 576 €.

Par ailleurs, le GDS propose de vendre des produits aux particuliers à un tarif préférentiel.

Une communication sera faite auprès des zones concernées (lotissements Tranche-Pieds et les Petites Varennes) en rappelant les mesures obligatoires dans le cadre de la salubrité publique et proposant l'achat d'appâts à un tarif groupé.

Après discussion, le conseil accepte ce principe à l'unanimité.

### informations

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

. visite d'un parc éolien à Pierrefitte-es-Bois (Loiret) le mardi 15 décembre : explication de la visite par l'ensemble des personnes présentes

. réunion de la communauté de communes : explication de l'augmentation de la redevance au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en raison de la baisse des recettes et de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)

### Divers :

Les conseillers délégués auprès de syndicats ou d'associations ont donné un compte-rendu sommaire de leur présence aux réunions ou journées d'action :

. SMEACL : Bastien LEMAIN

. SIAB3A : Benoît SAJOT et Aurélien GUILLEMEAU

. Association des communes forestières : Yannick TRAMUNT et Aurélien GUILLEMEAU

. Ecoles militaires : Yannick TRAMUNT

. Association des jeunes Elus de France : Romain GITTON

Vu pour affichage,

le Maire,

DURAND Etienne